

AVIS AUX POLICIERS

La Société de l'assurance automobile du Québec a aboli la vignette annuelle et la vignette mensuelle à coller sur la plaque d'immatriculation. En conséquence, vous ne devez pas tenir compte des vignettes existantes.

**NOTICE TO POLICE OFFICERS
(OUTSIDE QUÉBEC)**

Use of licence plate stickers indicating the year and the month has been abolished by the Société de l'assurance automobile du Québec. Please ignore those stickers in place.

CHANGEMENT D'ADRESSE

La personne qui omet d'informer la Société de son changement d'adresse dans les 30 jours est passible d'une amende.

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Pour toute transaction impliquant un commerçant dûment autorisé par la Société, les deux parties doivent remplir et signer le formulaire ci-dessous. Dans tous les autres cas, les parties contractantes doivent effectuer le transfert de propriété à l'un des points de service de la Société.

Transaction**379478337**

Date de la transaction		
An	Mois	Jour
N° de dossier du commerçant, assureur ou recycleur		
Lecture de l'odmètre		
		km ☐ mi ☐

DE	A
Signature du propriétaire-vendeur	Signature de l'acquéreur